

Veille de l'Observatoire
Numéro 61 (mai-juin 2010)

*Les éditions estivales de la Veille couvrent deux mois chacune
(mai-juin et juillet-août)*

La veille de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes.

L'information est présentée selon le niveau d'intervention. S'il y a lieu, les réactions des ONG sont placées à la suite des informations relatives aux milieux gouvernementaux. Autrement, elles font l'objet d'une rubrique séparée.

Pour vous abonner à la Veille de l'Observatoire par courriel, SVP en faire la demande en retournant le formulaire ci-joint.

DANS CE NUMÉRO:

1. Recension des crimes haineux au Canada en 2008
2. Équité en matière d'emploi au Canada : bilan de la CCDP
3. Réforme du système de détermination du statut de réfugié : projet de loi C-11
4. Guide d'initiation à la lutte contre le racisme et la discrimination dans les municipalités
5. Les droits fondamentaux dans l'Union européenne
6. L'immigration et l'asile en Europe
7. Rapports sur le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance
8. Tendances globales 2009 sur la situation des réfugiés dans le monde
9. Relation entre la police et les Roms et Gens du voyage en Europe
10. Canada : Programme des travailleurs étrangers temporaires et droits de l'homme
11. Minorités racisées, genre et emploi en Ontario
12. Enquêtes sur les pratiques des organismes envers les femmes immigrées et racisées
13. Reconnaissance des qualifications des immigrants en contexte canadien
14. Partage des compétences provinciales et fédérales en matière d'immigration
15. Perspectives d'emploi pour les minorités ethniques au Royaume-Uni
16. Statistiques sur les migrations dans les villes africaines
17. USA : politiques de détention des immigrants, résidents permanents et réfugiés
18. Violences racistes au Royaume-Uni
19. La situation des droits humains dans le monde

GOVERNEMENTS, INSTITUTIONS PARA-GOUVERNEMENTALES ET INTERNATIONALES

À OTTAWA...

1. Recension des crimes haineux au Canada en 2008

Selon un récent article de **Statistique Canada** (<http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2010002/article/11233-fra.pdf>), les services de police au Canada ont déclaré 1036 crimes haineux en 2008. Dans l'ensemble, près de 55% de ces crimes ont été motivés par la «race» ou l'origine ethnique, 26% par la religion et 16% par l'orientation sexuelle. Dans le cas des crimes motivés par la haine de «la race», les Afro-descendants demeurent le groupe le plus souvent ciblé, en hausse à tout près de 40% de cette catégorie en comparaison à 33% en 2007. Les crimes visant les Autochtones sont aussi en hausse. Pour les crimes motivés par la haine de la religion, la religion juive a été la cible de près des deux tiers des crimes de cette catégorie, soit une hausse de 42% en comparaison avec 2007.

Dans l'ensemble, on constate une hausse de 35% du nombre total des crimes haineux par rapport à 2007. Il faut toutefois noter que le nombre de crimes haineux déclarés par la police dans une région donnée peut être influencé par la présence ou l'absence d'initiatives ou d'une unité spécialisée de lutte contre les crimes haineux. En effet, **Statistique Canada** signale que l'augmentation notée en 2008 est fort probablement attribuable à un plus grand nombre de cas signalés qu'à une hausse de la violence. Finalement, l'étude nous apprend qu'environ 60% des auteurs de présumés crimes haineux sont des adolescents ou des jeunes adultes âgés de 12 à 22 ans.

2. Équité en matière d'emploi au Canada : bilan de la CCDP

La **Commission canadienne des droits de la personne (CCDP)** a produit un rapport sur les *Répercussions de la Loi sur l'équité en matière d'emploi et du Programme d'équité en matière d'emploi de la CCDP au fil des années* (http://www.chrc-ccdp.ca/publications/eeprogram_programmeee/toc_tdm-fr.asp?lang=fr&url=%2Fpublications%2Feeprogram_programmeee%2Ftoc_tdm-fr.asp), dans lequel elle fait état des progrès découlant de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi (LEE)* de 1992 à 2008 auprès des femmes, des Autochtones, des personnes handicapées et des membres des «minorités visibles». La CCDP affirme que des gains ont été réalisés pour la période étudiée: «l'écart entre les taux de représentation et de disponibilité des membres des groupes désignés sous réglementation fédérale a diminué, passant de 8,6 points de pourcentage à 4,2 points de pourcentage».

Le taux de représentation des Autochtones a augmenté dans l'ensemble des employeurs sous réglementation fédérale, en passant de 1,3% en 1992 à 2,5% en 2008. Leur nombre a doublé dans les secteurs public et privé, bien que leur taux soit plus faible dans le secteur privé, et cet écart entre les secteurs public et privé tend à s'accroître avec les années. Le groupe des «minorités visibles» est celui visé par la présente loi qui a vu la plus grande augmentation de sa représentativité tant dans le secteur public que privé. Leur taux de représentation est effectivement passé de 3,8% en 1992 à 10,9% en 2008 dans le secteur public, et de 7,9% à 16,6% dans le secteur privé. Les membres des «minorités visibles» sont plus nombreux dans le secteur privé, ce qui s'expliquerait selon la **CCDP** par l'exigence pour les fonctionnaires de posséder la citoyenneté canadienne et par le fait que les organisations privées sont davantage

située dans des secteurs urbains qui comptent un grand nombre de membres de «minorités visibles».

3. Réforme du système de détermination du statut de réfugié : projet de loi C-11

La *Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés* (projet de Loi C-11) qui propose une réforme du système de détermination du statut de réfugié, principalement dans le but d'accélérer le processus de demande et d'écarter plus rapidement les personnes ne répondant pas aux critères de protection, a reçu la sanction royale le 29 juin 2010. Le nouveau système d'octroi de l'asile devrait entrer en vigueur d'ici 12 à 18 mois, système qui inclut la mise en place de la Section d'appel des réfugiés. De plus, le projet de loi propose des améliorations au programme de réinstallation des réfugiés dans le but d'aider plus de personnes le plus rapidement possible.

Plusieurs organismes ont réagi suite au dépôt du Projet de loi C-11 de **Citoyenneté et Immigration Canada**. Le **Conseil canadien pour les réfugiés (CCR)** a déposé un mémoire intitulé *La protection des droits dans un système équitable et efficace de détermination du statut de réfugié* (<http://ccrweb.ca/files/C11memoiremai2010.pdf>). Le **CCR**, dans son mémoire, regrette tout d'abord que la réforme soit proposée comme une réponse à une «prétendue crise du système des réfugiés» alors que celle-ci est demandée depuis plusieurs années par plusieurs organismes. Le **CCR** félicite le gouvernement pour quelques éléments dont, notamment, l'accès à la Section d'appels des réfugiés, mais critique négativement certains aspects du projet de loi. Le **CCR** émet une liste de 12 recommandations.

Le **Centre justice et foi (CJF)** a déposé le mémoire *Au-delà des contrôles. Le droit d'asile, une question de justice* (http://cjf.qc.ca/ve/memoires/memoires/2010/Memoire-CJF_C-11_2010.pdf). Dans son mémoire, le **CJF** exprime ses inquiétudes quant aux risques d'inégalité de traitement selon le pays d'origine des demandeurs d'asile, aux restrictions d'accès à une procédure juste et équitable pour tous ainsi qu'aux demandes pour motif humanitaire.

Finalement, le **Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)** a également soumis ses commentaires sur le projet de réforme sous la forme d'un mémoire (http://ccrweb.ca/files/C-11_HCR_FR.pdf). Le **UNHCR** approuve la décision du gouvernement d'accélérer le processus de traitement des demandes, mais rappelle que cela ne doit pas se faire au détriment de l'équité de traitement, qui pourrait être mise à mal par certaines dispositions. Le **UNHCR** recommande de plus que le Canada garantisse une procédure juste et efficace aux demandeurs, et respecte leur droit d'être renseigné sur la procédure à laquelle ils feront face. Le Haut Commissariat voit d'un très bon œil la création d'une Section d'appel des réfugiés, mais suggère vivement au Canada de faire en sorte que cette dernière soit accessible à tous, peu importe que le demandeur vienne d'un pays désigné ou non.

AILLEURS AU CANADA...

4. Guide d'initiation à la lutte contre le racisme et la discrimination dans les municipalités

Un nouvel outil pour aider les municipalités à combattre le racisme et la discrimination vient d'être mis à disposition par la **Commission ontarienne des droits de la personne (CODP)**. Le *Guide d'initiation à la lutte contre le racisme et la discrimination à l'intention des municipalités* (<http://www.ohrc.on.ca/fr/resources/guides/cmard/pdf>) expose de bonnes pratiques utilisables par les municipalités dans leurs activités de lutte contre le racisme et la discrimination. La CODP donne des exemples dans les domaines suivants: la collecte de données et

l'établissement de rapports ; la sensibilisation ; la promotion et le soutien d'activités ; l'élaboration de politiques et de règlements municipaux ; et les interventions à la suite d'actes de racisme et de discrimination.

DANS LES INSTITUTIONS INTERNATIONALES...

5. Les droits fondamentaux dans l'Union européenne

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) vient de déposer son *Rapport annuel 2010* (http://www.fra.europa.eu/fraWebsite/attachments/AR_2010-conf-edition_fr.pdf), dans lequel elle fait état des développements et des événements ayant eu lieu en 2009 concernant les droits fondamentaux dans les différents pays membre de l'UE. Selon les données de la FRA, la population ainsi que les groupes minoritaires ne sont que très peu sensibilisés par rapport à l'existence des organismes de promotion de l'égalité et des mécanismes de réclamation. L'Agence regrette que certains pays ne collectent pas ou très peu de données sur les violences et les crimes à caractère raciste. Lorsque les données sont récoltées et suffisantes pour effectuer une analyse des tendances, elles démontrent une hausse des crimes racistes enregistrés. Le rapport fait un état de la situation en Europe concernant la discrimination ethnique en matière d'emploi, de logement, d'éducation et dans le secteur de la santé, sur les mesures de discriminations positives, sur l'immigration illégale et les mesures de gestion de celle-ci, et finalement sur le régime d'asile commun européen.

6. L'immigration et l'asile en Europe

Le premier rapport annuel sur l'immigration et l'asile de la Commission européenne depuis l'implantation du *Pacte européen sur l'immigration et l'asile* (http://www.eu2008.fr/webdav/site/PFUE/shared/import/1015_conseil_europeen/Pacte_europeen_sur_l_immigration_et_l_asile_FR.pdf) en octobre 2008 a été rendu public. Le rapport intitulé *First Annual Report on Immigration and Asylum 2009* (<http://www.poptel.org.uk/statewatch/news/2010/may/eu-com-1st-annual-report-immigration-asylum-2009.pdf>) contribuera à préparer les débats du Conseil européen sur les politiques d'immigration et d'asile en Europe. Il présente les différents développements observés au niveau national et des séries de recommandations au regard des objectifs du Pacte, tout en encourageant une approche globale de l'Europe envers les politiques d'immigration et d'asile. La Commission recommande, entre autres choses, d'améliorer la reconnaissance des compétences et la liaison entre la sélection des immigrants et les besoins en terme d'emploi, d'augmenter le nombre et l'effectivité des contrôles quant à l'immigration illégale sur les lieux de travail et aux sanctions pour les employeurs, ainsi que de s'entendre sur une politique concernant le droit d'asile qui soit commune à tous les pays membre de l'Union européenne.

7. Rapports sur le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe vient de publier quatre nouveaux rapports de quatrième cycle sur le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance concernant la France, la Géorgie, la Pologne et l'ex-République yougoslave de Macédoine, dans lesquels elle fait état de la situation dans chaque pays depuis ses dernières recommandations.

Dans son quatrième *Rapport sur la France* (<http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Country-by-country/France/FRA-CbC-IV-2010-016->

[FRE.pdf](#)), en dépit des progrès accomplis, l'**ECRI** met en évidence certains points préoccupants. La Commission recommande notamment aux autorités françaises de continuer à prendre des mesures pour remédier à l'utilisation du racisme dans le discours politique, de poursuivre les efforts pour lutter contre l'expression de propos racistes sur internet, et de mettre en place un dispositif améliorant l'accueil fait aux victimes d'actes racistes qui désirent porter plainte.

En ce qui concerne la Géorgie, la Commission félicite les autorités géorgiennes pour les efforts engagés afin de défendre les minorités ethniques et religieuses contre les abus.

Cependant, les minorités en Géorgie font encore face à de nombreux obstacles. Dans son quatrième *Rapport sur la Géorgie*

(http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Library/PressReleases/68-15_06_2010_Georgia_fr.asp), l'**ECRI** recommande aux autorités géorgiennes de continuer leur

réforme de l'enseignement du géorgien aux élèves appartenant à des minorités ethniques, de surveiller la situation concernant les stéréotypes qui sont véhiculés dans les médias et le discours politique concernant les minorités ethniques et religieuses, et de lancer une campagne de sensibilisation auprès de la population.

Dans son quatrième *Rapport sur la Pologne*

(http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Library/PressReleases/68-15_06_2010_Poland_fr.asp), l'**ECRI** s'inquiète de l'antisémitisme ambiant et exprimé tant dans

les médias que par les grands partis politiques du pays, ainsi que des actes de violence raciste perpétrés et encouragés par des organisations d'extrême droite. La Commission recommande principalement aux autorités polonaises de mettre en forme une législation complète de lutte contre les discriminations et de se doter d'un organe indépendant spécialisé dans le domaine.

En ce qui a trait à l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Commission regrette que le pays soit encore marqué par un fort clivage ethnique et fait remarquer que la situation dans le pays est loin de garantir l'égalité de traitement pour tous. Tout d'abord, dans son *Rapport sur l'ex-République yougoslave de Macédoine*

(http://www.coe.int/t/dghl/monitoring/ecri/Library/PressReleases/68-15_06_2010_FormerYugoslavRepublicMacedonia_fr.asp), l'**ECRI** recommande de ratifier les

principaux instruments internationaux relatifs au racisme et à l'intolérance, et de poursuivre le processus de mise en place d'un cadre législatif protégeant contre la discrimination. De plus, l'**ECRI** s'inquiète tout particulièrement de la ségrégation ethnique prépondérante et destructrice dans le système scolaire et exhorte les autorités à s'y attaquer avec force.

8. Tendances globales 2009 sur la situation des réfugiés dans le monde

Le *Rapport sur les tendances globales de 2009* vient d'être rendu public par le **Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)**

(<http://www.unhcr.org/4c11f0be9.html>). Le document révèle que l'année 2009 a été l'année la moins favorable des deux dernières décennies pour le rapatriement volontaire. En effet, à la fin de l'année 2009, le monde comptait le chiffre le plus élevé de personnes déplacées depuis les années 1990. De plus, le nombre de réfugiés rentrant dans leur pays de leur plein gré est le plus faible enregistré au cours des vingt dernières années. La situation est particulièrement critique dans les États où il y a un conflit prolongé, notamment en Afghanistan, en Somalie ou en République démocratique du Congo. Ainsi, les réfugiés étant en exil depuis au moins 5 ans constituent aujourd'hui la majorité des réfugiés du monde. Le rapport fait finalement remarquer que la majorité des réfugiés vivent maintenant dans les villes, et dans les pays en voie de

développement, contrairement à l'idée selon laquelle les réfugiés inonderaient les pays industrialisés.

9. Relation entre la police et les Roms et Gens du voyage en Europe

L'**Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODIHR)** de l'**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)** vient de mettre en ligne l'étude *Police and Roma and Sinti: Good Practices in Building Trust and Understanding* (http://www.osce.org/publications/odihr/2010/04/43671_1452_en.pdf). Suite au constat selon lequel les Roms et les Gens du voyage, formant la plus grande minorité ethnique en Europe, sont disproportionnellement victimes de discrimination et de marginalisation ainsi que de violence motivée par la haine, il est devenu impératif selon l'**ODIHR** d'assurer une meilleure relation entre les forces de l'ordre et les membres de cette minorité. Selon plusieurs rapports, les Roms et les Gens du voyage font souvent face à du profilage à caractère raciste et à un usage excessif de la force de la part de la police à leur rencontre. Ce rapport propose des recommandations afin d'engager un partenariat de longue durée entre les services de police et les communautés Roms et des Gens du voyage, entre autres en encourageant une coopération entre les leaders des différentes communautés et la police, et en impliquant des membres des communautés dans le développement de politiques ainsi que dans le recrutement d'officiers roms et des gens du voyage dans les forces de l'ordre.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

LOCALES...

10. Canada : Programme des travailleurs étrangers temporaires et droits de l'homme

L'**Institut de recherche en politiques publiques (IRPP)** a publié une étude intitulée *The Canadian Temporary Foreign Worker Program. Do Short Term Economic Needs Prevail Over Human Rights Concerns* (http://www.irpp.org/pubs/IRPPstudy/IRPP_Study_no5.pdf). Cette étude examine le Programme des travailleurs étrangers temporaires en vue de déterminer l'approche canadienne d'intégration et de protection de ces migrants. On constate qu'il subsiste au Canada un écart important entre la politique et la mise en pratique des droits des travailleurs étrangers temporaires, et que le Canada semble, au regard de ses actions, indifférent au futur des travailleurs étrangers temporaires qu'il emploie. Par rapport à l'accès à la résidence permanente et à la réunification familiale, l'étude révèle une différence de traitement des travailleurs étrangers temporaires selon leur niveau de compétences. Le Canada semble favoriser nettement l'intégration des travailleurs hautement qualifiés en négligeant celle de ceux qui sont moins ou peu qualifiés. Selon cette étude, le Canada affiche une vision à court terme qui «ne contribue aucunement à combler les besoins de main-d'œuvre à long terme du pays, tout en étant préjudiciable à la grande majorité des travailleurs temporaires étrangers, qui peuvent vivre plusieurs années au Canada sans contribuer durablement à la société». L'étude recommande notamment aux autorités de restructurer le permis de travail afin de rendre les travailleurs plus mobiles, de mettre en place des mécanismes de protection pour les protéger des pratiques abusives, et d'adopter des mesures favorisant leur intégration.

11. Minorités racisées, genre et emploi en Ontario

Le **Centre canadien de politiques alternatives (CCPA)** vient de publier le rapport *The Role of Race and Gender in Ontario's Racialized Income Gap* (<http://www.policyalternatives.ca/sites/default/files/uploads/publications/reports/docs/The%20Role%20of%20Race%20Ontario%20Growing%20Gap.pdf>), basé sur les données statistiques du recensement de 2005. Ce rapport révèle que les minorités racisées en Ontario sont largement plus susceptibles de vivre dans la pauvreté, d'avoir des difficultés pour trouver un emploi et ont des salaires moins élevés. Le constat le plus important est celui selon lequel le genre et la discrimination forment une double discrimination pour les femmes membres des minorités racisées, qui gagnent presque deux fois moins que les hommes du groupe majoritaire et font face à davantage de difficultés que les hommes des minorités racisées. Le **CCPA** recommande aux autorités ontariennes de réintroduire urgemment une législation d'équité en emploi afin de protéger les groupes vulnérables, législation qui avait été écartée dans les années 1990.

12. Enquêtes sur les pratiques des organismes envers les femmes immigrées et racisées

La **Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)** vient de mettre en ligne deux enquêtes réalisées dans le cadre d'un projet réalisé par son **Comité de réflexion sur la situation des femmes immigrées et racisées**.

La première *Enquête exploratoire sur les pratiques des regroupements féministes en regard des femmes immigrées et racisées* (http://www.tcric.gc.ca/pdf/nouveautes/2010-04_Nouveaute%20regroupement%20feministes.pdf) analyse les politiques visant spécifiquement les femmes immigrées et racisées et leur mise en œuvre, ainsi que les différentes perceptions des organismes quant aux besoins prioritaires de ces dernières, auprès de 13 organismes œuvrant dans le domaine du droit des femmes. Les résultats du sondage mettent en relief la sous-représentation des femmes immigrées et racisées dans les organismes du mouvement des femmes, ces derniers étant encore mal outillés pour répondre à leurs besoins spécifiques liés à leurs statuts. Les organismes en question ont d'ailleurs exprimé à la TCRI leur besoin en information et en formation sur ces questions.

La deuxième *Enquête exploratoire sur les pratiques des organismes communautaires de l'immigration membres de la TCRI en regard des femmes immigrées et racisées* (http://www.tcric.gc.ca/pdf/nouveautes/2010-04_nouveaute%20Enquete%20membres.pdf) expose les résultats d'un sondage effectué auprès d'une trentaine d'organismes membres de la TCRI et œuvrant dans le domaine de l'immigration. Les résultats de l'étude sont affligeants selon la **TCRI**, puisque 67% des organismes affirment ne pas disposer d'expertise, ni de ressources suffisantes, afin de répondre aux besoins des femmes immigrées et racisées, qui pourtant représentent la grande majorité de leur clientèle dans la plupart des cas.

13. Reconnaissance des qualifications des immigrants en contexte canadien

Un nouveau rapport intitulé *How Does Immigration Class Affect Immigrant's Experiences With Credential Recognition?* (<http://www.yorku.ca/tiedi/doc/AnalyticalReport10.pdf>) vient d'être rendu public par la **Toronto Immigrant Employment Data Initiative (TIEDI) (York University)**. Cette étude tente de répondre à la question à savoir comment la catégorie d'immigrant et le genre affectent l'expérience des immigrants en matière de reconnaissance des qualifications. Les résultats révèlent que les expériences des immigrants face à la reconnaissance des titres de compétences varient selon la catégorie d'immigration et le genre. En effet, les

réfugiés ont beaucoup plus de mal à faire reconnaître leurs titres de compétences, et les femmes auront également plus de difficultés que les hommes dans ce processus.

14. Partage des compétences provinciales et fédérales en matière d'immigration

Le **Mowat Centre for Policy Innovation (School of Public Policy and Governance, University of Toronto)** a publié une étude comparative sur le rôle des juridictions provinciales et fédérales dans les services d'établissement et d'intégration des immigrants en Australie, en Allemagne, aux États-Unis et au Royaume-Uni, afin d'en tirer profit dans le cadre de la renégociation entre l'Ontario et le gouvernement fédéral du *Canada-Ontario Immigration Agreement (COIA)*. La recherche, intitulée *International Perspectives on Immigrant Service Provision* (<http://www.mowatcentre.ca/pdfs/mowatResearch/13.pdf>), conclut que le transfert de compétences au niveau provincial que l'on observe au Canada s'accorde parfaitement avec la tendance internationale qui est orientée vers de plus larges compétences sous-nationales dans le domaine de l'immigration. De plus, on observe au niveau international un rôle de plus en plus important des municipalités qui agissent comme troisième acteur. L'étude propose que l'Ontario prenne exemple de certaines politiques étant donné la haute concentration d'immigrants dans des villes comme Toronto ou Ottawa. Finalement, elle identifie certains modèles prometteurs, observés aux États-Unis et en Allemagne, qui impliquent activement l'engagement des communautés immigrantes et des organisations à l'échelle locale.

INTERNATIONALES...

15. Perspectives d'emploi pour les minorités ethniques au Royaume-Uni

L'organisme **Race for Opportunity (RFO) (Business in the community)** a étudié comment les groupes ethniques du Royaume-Uni entrevoient leur perspective d'emploi et de promotion dans le rapport *Aspiration and Frustration* (<http://www.bitc.org.uk/document.rm?id=11535>). L'enquête révèle que les minorités ethniques sont toujours victimes de discrimination en emploi, la majorité d'entre eux considérant que les métiers dans les domaines bancaire, politique, du droit et du journalisme leur sont hostiles si ce n'est complètement fermés. Bien que les minorités ethniques démontrent un grand dévouement au travail et de hautes aspirations de carrières, ils sont toujours soumis à des perceptions à caractère raciste et ne trouvent que très peu de modèles dans les sphères de travail. L'étude révèle également que les forces de police, malgré leurs efforts pour intégrer les différentes minorités ethniques dans leur rang, sont encore très mal vues par ces dernières, qui plus est sont considérées comme utilisant des pratiques racistes dans leur processus de recrutement.

16. Statistiques sur les migrations dans les villes africaines

Le centre de recherche **Forced Migration Studies Programme (FMSP) (University of the Witwatersrand, Johannesburg, South Africa)** s'interroge sur les transformations des villes africaines apportées par les migrants dans une récente enquête intitulée *La migration et la nouvelle ville africaine* ([http://www.migration.org.za/sites/default/files/reports/2010/La Migration et la Nouvelle Ville Africaine FINAL.pdf](http://www.migration.org.za/sites/default/files/reports/2010/La%20Migration%20et%20la%20Nouvelle%20Ville%20Africaine_FINAL.pdf)). Étant donné le manque de données sur les mouvements de population en Afrique, le FMSP a tenté de recueillir des données sur le profil des migrants, leur projet et leur trajectoire migratoires, les modalités d'insertion dans le pays et la ville d'accueil et l'impact de la destination sur la poursuite du projet migratoire dans quatre villes africaines, soit

Lubumbashi (République Démocratique du Congo), Johannesburg (Afrique du Sud), Maputo (Mozambique) et Nairobi (Kenya). Le document apporte des statistiques neuves et se propose comme un premier pas vers la création d'une base de données globale sur les migrations en Afrique.

17. USA : politiques de détention des immigrants, résidents permanents et réfugiés

Human Rights Watch a produit un nouveau rapport mettant sous les projecteurs les politiques de détention des immigrants de la **US Immigration and Customs Enforcement Agency (ICE)**. Le rapport *Costly and Unfair. Flaws in US Immigration Detention Policy* révèle que la plupart des détenus sont enfermés pour des violations civiles mineures concernant les lois d'immigration, souvent dans des conditions déplorables et pour des durées indéterminées, sans savoir quand ils en sortiront. Selon le rapport, un grand nombre d'entre eux sont détenus sans raison valable, ce qui coûte cher non seulement pour les détenus et leurs familles mais également pour les citoyens américains. **Human Rights Watch** estime que l'augmentation rapide du nombre de non-citoyens détenus est due principalement au mandat large de détention attribué à l'**ICE** par le **Congrès des États-Unis** dans le but d'atteindre un quota élevé de déportations à la demande du **US Department of Homeland Security**. L'organisme recommande au Congrès d'amender la Loi sur l'immigration afin d'assurer qu'uniquement les cas de crimes violents soient sujet à détention, et recommande à l'**ICE** d'exercer son pouvoir de discrétion si possible afin de libérer des détenus qui ne représenteraient pas un danger pour la communauté.

18. Violences racistes au Royaume-Uni

L'organisme **Institute of Race Relations (IRR)** a mis en ligne les résultats d'une nouvelle recherche intitulée *Racial Violence: The Buried Issue* (http://www.irr.org.uk/pdf2/IRR_Briefing_No.6.pdf). Ce rapport expose les conditions qui entourent les violences à caractère raciste au Royaume-Uni, principalement les actions et les discours des partis politiques face à ces derniers. Pour l'**IRR**, l'augmentation des migrants venant d'Europe de l'Est ainsi que des réfugiés dans un contexte économique et social difficile a entraîné l'hostilité et le ressentiment, plus particulièrement dans les régions pauvres du pays. Les partis politiques, au lieu de calmer le jeu et de sanctionner les dérapages, ont envenimé les débats en jouant sur la peur, créant ainsi un climat où les immigrants et les réfugiés sont harcelés. Les victimes des attaques sont le plus souvent des Asiatiques (45%), des Noirs (18%), des travailleurs migrants (10%) et les victimes sont habituellement des hommes (80%). L'**Institute of Race Relations** remarque également que l'islamophobie est devenue davantage acceptée socialement et que la rhétorique autour de la guerre au terrorisme sert à légitimer un racisme antimusulman très cru. Selon l'organisme, la ligne de pensée du gouvernement selon laquelle les tensions communautaires seraient basées uniquement sur la nouvelle immigration est «partielle et opportuniste»: en réalité, le Royaume-Uni serait témoin de l'expansion d'une «mosaïque de racismes différents basés sur des conditions locales bien particulières».

19. La situation des droits humains dans le monde

L'organisme **Amnesty International** vient de rendre public son Rapport annuel 2010 sur *La situation des droits humains dans le monde*

(http://thereport.amnesty.org/sites/default/files/AIR2010_FR.pdf) dans lequel il présente une analyse de la situation des droits humains par pays. Un document annexe au rapport qui contient des entrées par pays est également disponible

(http://thereport.amnesty.org/sites/default/files/AIR2010_AZ_FR.pdf).

En ce qui concerne le Canada, **Amnesty International** réitère son mécontentement face au sort réservé aux communautés autochtones en territoire canadien. L'organisme note un manque de respect des communautés autochtones dans la délivrance d'autorisation pour l'exploitation de ressources naturelles, et répète que le refus d'adhérer à la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* est sans fondements. Il déplore de plus que le gouvernement canadien n'ait toujours pas mis en place un plan de lutte contre la violence et la discrimination ciblant ces communautés, et plus particulièrement des mesures pour protéger les femmes et les filles autochtones. **Amnesty International** s'inquiète également des mesures de lutte contre le terrorisme qui briment la liberté de certains citoyens. Enfin, l'organisme regrette que la Cour suprême du Canada ait refusé d'examiner un recours concernant l'*Entente sur les tiers pays sûrs* avec les États-Unis, ce qui prive les demandeurs d'asile qui passe par les États-Unis de se prévaloir du système canadien de protection des réfugiés.

Cette veille a été compilée par Carole Gesseney (adjoindte de recherche de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté) avec la collaboration d'Ann-Marie Field (coordonnatrice de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté).

Pour des renseignements ou commentaires, communiquer avec la CRIEC:
criec@uqam.ca ou (514) 987-3000 poste 3318